

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Abstention(s) : 0

Pour : 12

Contre : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Pierre SIMONE, Maire

Date de convocation : 09/06/2025

PRESENTS : M. Pierre SIMONE, M. André MICHEL, Mme Marie-Claire GARIN, M. Philippe FAYOLLE, Mme Isabelle MARJOLLET, Mme Sylvie SECOND, Mme Chrystelle MALIGEAY, M. Christophe FERRIER, Mme Olivia SEON, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Bernard GAGNIERE

ABSENTS et EXCUSES : Mme Béatrice RODRIGUES, M. Jean-Christophe VOUTE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André MICHEL

N° 2025-06-16-01

OBJET : Restaurant scolaire et garderie périscolaire : Tarifs au 1^{er} septembre 2025

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués pour l'année scolaire en cours, soit :

Pour le restaurant scolaire :

- 4,07 € le repas pour les élèves,
- 5,00 € le repas pour les adultes mangeant dans la salle de cantine,
- 7,50 € le repas pour les adultes se restaurant dans une autre salle.

Pour la garderie périscolaire :

- Quotient familial de 0 à 600 : 2,45 € / heure
- Quotient familial de 601 à 1000 : 2,55 € / heure
- Quotient familial supérieur à 1000 : 2,65 € / heure

Il propose de voter une augmentation pour la rentrée 2025, les tarifs de la garderie périscolaire, étant modulés en fonction des ressources des familles, comme souhaité par la Caisse d'Allocations Familiales.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents**

Vote l'augmentation du tarif du restaurant scolaire pour la rentrée scolaire 2025/2026 :

- Repas enfant : 4,19 €
- Repas adulte, mangeant avec les enfants : 5,19 €
- Repas adulte, en dehors de la salle de restaurant : 7,73 €

Vote l'augmentation du tarif de la garderie périscolaire pour la rentrée scolaire 2025/2026 :

- Quotient familial de 0 à 600 : 2,53 € / heure
- Quotient familial de 601 à 1000 : 2,63 € / heure
- Quotient familial supérieur à 1000 : 2,73 € / heure

Il est rappelé que les prix, du restaurant scolaire et de la garderie, sont doublés en cas d'inscription de dernière minute, tel qu'indiqué dans les règlements des services périscolaires.

Copie certifiée conforme.

Le Secrétaire,
André MICHEL

Le Maire,
Pierre SIMONE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202020-20250616-2025-06-16-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025
Publication : 27/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

